



Objet : Résumé des recommandations prébudgétaires

Cette note synthétise les recommandations budgétaires de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à l'intention du gouvernement du Québec. Ces recommandations s'inscrivent dans la foulée des positions antérieures et s'articulent autour de quatre orientations.

1^{re} orientation : poursuivre la mise en œuvre accélérée des investissements publics en infrastructure

La mise en œuvre accélérée des investissements publics en infrastructure comporte deux effets structurants fondamentaux pour notre économie : (1) elle contribue à atténuer les impacts négatifs de la récession économique et (2) elle contribue à renforcer la compétitivité de la base économique de la région métropolitaine et du Québec dans un contexte de reprise économique appréhendée.

Nous identifions trois secteurs qui devraient faire l'objet d'une attention prioritaire :

1. Nous recommandons de poursuivre et même d'accélérer le rythme de réalisation des investissements en infrastructure de transport. Quatre projets jugés prioritaires par la Chambre devraient s'inscrire dans les priorités budgétaires :
 - L'amorce de la reconstruction de l'échangeur Turcot ne doit pas être reportée pour des considérations budgétaires.
 - La modernisation de la rue Notre-Dame Est doit également être mise en branle sans délai, à tout le moins en ce qui concerne les travaux relatifs aux accès au port de Montréal. Nous insistons sur l'importance stratégique du port et sur la nécessité d'y assurer la fluidité du transport des marchandises.
 - Le démarrage du projet de construction de la navette ferroviaire reliant l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville doit s'effectuer sans attendre. Une fois le tracé optimal retenu, l'enclenchement des travaux ne devrait pas être retardé pour des raisons budgétaires.
 - Enfin, nous préconisons de maintenir ou même d'augmenter les investissements qui visent à améliorer le transport collectif, notamment le remplacement des voitures de métro.
2. Nous encourageons le gouvernement à réitérer son engagement à amorcer dès 2010 les travaux de construction des centres hospitaliers universitaires à Montréal, et ce, malgré les contraintes budgétaires. Les retombées socioéconomiques et psychologiques positives de ce lancement justifient largement les investissements estimés dans une période où l'on tentera de rétablir l'équilibre budgétaire.
3. Enfin, nous préconisons la finalisation rapide de la phase II ainsi que l'amorçage des phases III et IV du Quartier des spectacles. Ce projet hautement structurant de développement urbain a le potentiel de redéfinir l'image de marque de Montréal et de servir de locomotive à sa relance économique. La Chambre insiste auprès de tous les partenaires impliqués pour que ce projet se réalise dans les plus brefs délais.

2^e orientation : soutenir l'investissement dans le capital humain

Le défi du capital humain constitue à notre avis le plus important enjeu pour l'avenir économique de la région métropolitaine et du Québec tout entier. Investir dans le capital humain est une condition *sine qua non* pour améliorer la productivité des entreprises.

À cet effet, la Chambre recommande que les budgets du Québec ciblent cet enjeu à chacune des prochaines années et qu'ils comprennent des mesures précises pour renforcer notre capital humain collectif. La Chambre estime que le gouvernement du Québec devrait :

- Renforcer le financement universitaire. La formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée qui sera en mesure de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises dépend directement de la performance de nos universités et, par la force des choses, des ressources financières à leur disposition. Cela passe par un dé plafonnement progressif et planifié des droits de scolarité, accompagné de mesures de renforcement du régime de prêts et bourses. Pour s'assurer de la pleine efficacité de ces mesures, le budget du Québec ne devrait pas réduire la contribution publique aux universités.
- Accroître les efforts visant à soutenir l'immigration des travailleurs qualifiés, leur intégration au marché du travail et leur rétention. Cette mesure est en fait primordiale si l'on considère le vieillissement de la population et ses conséquences sur le marché de l'emploi. Des budgets additionnels sont nécessaires pour accroître cette intégration.

3^e orientation : accroître la productivité de notre économie par la recherche et l'innovation

À l'aube d'une reprise économique majeure, dans un contexte où la devise canadienne risque de se maintenir à une quasi-parité avec le dollar américain, il est impératif d'accroître la productivité de nos entreprises. La Chambre considère que la meilleure stratégie pour y arriver est d'augmenter les investissements en recherche et innovation. À cet effet, la Chambre estime que le gouvernement du Québec devrait appuyer les mesures suivantes :

- Encourager l'adoption systématique par les entreprises des innovations réalisées ici et ailleurs. L'économie de la métropole et celle du Québec présentent des statistiques décevantes sur le plan de la productivité, une situation qui s'est encore dégradée au cours de la dernière décennie. Nous préconisons une approche qui encourage financièrement l'élaboration de plans d'amélioration de la productivité impliquant l'adoption d'innovations récentes, en particulier dans les secteurs traditionnels. Par ailleurs, afin d'optimiser l'usage de nos recherches et innovations, il est très important de veiller à ce que le personnel ait la capacité de bien intégrer les nouvelles technologies, en particulier chez les PME. Pour cela, le gouvernement doit également renforcer les mesures qui soutiennent la formation continue des employés en lien avec l'intégration de nouveaux processus et l'adoption de technologies innovantes.
- Nous souhaitons également le renforcement du dispositif universitaire lié à l'innovation et des mécanismes permettant de mieux arrimer la recherche académique aux besoins des entreprises. La mise sur pied du Consortium québécois sur la découverte du médicament est une initiative extrêmement prometteuse, tout comme l'avait été la création du Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale. De même, le programme PRIVAC développé par Génome Québec encourage un meilleur arrimage des efforts de recherche académique et privée. Ces initiatives doivent être maintenues, renforcées au besoin et, surtout, bien évaluées pour en tirer des leçons qui pourront être appliquées à d'autres secteurs, par exemple, celui des technologies vertes.

4^e orientation : préparer un retour à l'équilibre budgétaire graduel sans étouffer une reprise qui s'annonce encore modeste

Le retour à l'équilibre budgétaire et, éventuellement, un abaissement du ratio d'endettement du Québec sont deux objectifs absolument nécessaires pour la vitalité économique du Québec à long terme. La capacité du Québec de croître et d'être prêt à affronter une nouvelle tempête économique dans l'avenir – et il y en aura une autre, nous pouvons en être certains – exige un assainissement de nos finances publiques une fois la crise actuelle résorbée.

Cela étant dit, le rétablissement trop rapide des finances publiques présenterait le risque d'étouffer la croissance. Il est donc nécessaire de poursuivre, à court terme, les mesures de stimulation amorcées tout en introduisant graduellement des mesures qui permettraient le retour à l'équilibre budgétaire. Cet exercice exigera vigilance et lucidité.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire, nous encourageons le gouvernement à envisager dès aujourd'hui les mesures suivantes :

- Nous prôtons une révision et une rationalisation approfondies des dépenses publiques. L'objectif d'un tel exercice n'est pas d'abandonner ou de remettre en question les éléments considérés aujourd'hui comme faisant partie de la mission de l'État. Il s'agit plutôt d'imposer une recherche systématique et continue de gain d'efficacité et de déterminer les fonctions ou programmes qui n'ont plus leur raison d'être.
- Dans la mesure où l'assainissement des finances publiques exigerait une augmentation des revenus de l'État, nous recommandons d'envisager en premier lieu un rehaussement de la taxe de vente – celle-ci étant moins nocive sur le plan économique. Cette augmentation ne devrait se faire que graduellement afin de ne pas compromettre la reprise appréhendée.
- Nous encourageons une révision du régime fiscal dans le but de rendre l'environnement fiscal québécois le plus propice à la compétitivité des entreprises et donc à la croissance économique. En ce sens, nous appuyons l'abolition de la taxe sur le capital selon l'échéancier prévu et préconisons une réduction de la taxe sur la masse salariale. Par ailleurs, nous appuyons la proposition gouvernementale d'introduire un crédit d'impôt à l'investissement.
- Enfin, dans l'optique de favoriser l'allocation et l'utilisation optimales de nos ressources, nous encourageons la migration des tarifs de certains biens et services publics vers le prix du marché. Dans un contexte de finances publiques précaires, nous croyons qu'il est particulièrement sain que les citoyens et les entreprises soient plus conscients de la valeur des biens et services publics qu'ils consomment. Une telle initiative devrait être inscrite dans une volonté d'économie des ressources et de transparence quant à la l'utilisation des revenus accrus. Cette migration devra se faire graduellement et avec un souci de minimiser les impacts durant la période transitoire, notamment sur les personnes vulnérables.

Conclusion

En définitive, le gouvernement du Québec a le défi de rééquilibrer les finances publiques sans pour autant étouffer une croissance encore fragile. Il devra le faire tout en investissant dans des mesures qui permettront d'améliorer la compétitivité de notre économie et d'assurer une croissance à long terme. Les investissements en infrastructure contribueront à stimuler notre économie, tandis que ceux dans le capital humain, la recherche et l'innovation permettront au Québec et à nos entreprises d'accroître leur compétitivité, tant à l'échelle nationale qu'internationale.